

24^e SKI OPEN COQ D'OR

LES MENURIES, du mercredi 28 mars au samedi 31 mars 2018

PROGRAMME SPORTIF

MARDI 27 MARS 2018

de 15 h à 19 h
18 h Accueil des participants
Comité de course

Salle Léo Lacroix
Salle Léo Lacroix

MERCREDI 28 MARS 2018

7 h à 19 h Accueil des participants
8 h 15 Pré-qualifications SKIOPEN COQ D'OR (slalom géant)
Benjamines, Benjamins,
Poussines, Poussins
Comité de course

Salle Léo Lacroix
Stade Olympique

JEUDI 29 MARS 2018

7 h Accueil des participants
8 h 15 Qualifications SKIOPEN COQ D'OR (slalom géant)
Benjamines, Benjamins
Poussines, Poussins
National skiercross (parcours technique)
Séance de dédicaces des athlètes Rossignol

8 h 15 Forum des Entraineurs
Projection films
Comité de course

Salle Léo Lacroix
Stade Olympique

Stade Olympique
Village partenaires
Front de neige
Salle Léo Lacroix
Cinéma Les Flocons
Salle Léo Lacroix

VENDREDI 30 MARS 2018

7 h Accueil des participants
8 h 15 Slalom géant Poussins
1^{ère} manche Benjamins
1^{ère} manche Benjamines
8 h 15 National skiercross (parcours technique) Poussines
Slalom géant Poussines
10 h 2^{ème} manche Benjamins
10 h 2^{ème} manche Benjamines
10 h National skiercross (parcours technique) Poussins
Séance de dédicaces des athlètes Rossignol

16 h Comité de Course
17 h 15 Cérémonie d'ouverture (défilé des enfants)
18 h 30 Remise des prix

Salle Léo Lacroix
Stade Olympique
Village partenaires
Front de Neige
Salle Léo Lacroix
Départ du village partenaires
Centre Sportif

SAMEDI 31 MARS 2018

8 h 15 Slalom parallèle
8 h 15 Coupe E.S.F.
12 h 30 Remise des prix et proclamation des résultats
à la suite des épreuves

Stade Olympique
Stade Olympique
Car Podium Renault
Front de neige

24^e SKIOPEN COQ D'OR

LES MENURIES
DU MERCREDI 28 MARS
AU SAMEDI 31 MARS 2018



Les impressions JMF - GRENOBLE - 06/07/2017

affiche event 2018-42690 V.indd 1

Toutes les infos et résultats sur clubesf.com
Suivez toute l'actualité de l'esf sur les réseaux sociaux [@esf](#) [@ESF Ecole du Ski Français](#) [@esf_officiel](#)

24^e SKI OPEN COQ D'OR

SKI OPEN COQ D'OR

LES MENUIRES, du mercredi 28 mars
au samedi 31 mars 2018

REGLEMENT

Epreuve Nationale conçue et organisée conjointement par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et la Fédération Française de Ski, avec les Ecoles du Ski Français et les Clubs Fédéraux

BUTS

- Offrir des possibilités de confrontation pour l'ensemble des jeunes skieurs issus des Club F.F.S. et des E.S.F.
- Mettre en place un système F.F.S./E.S.F. pour brasser, détecter et regrouper dans des finales nationales les meilleurs éléments.
- Classer l'ensemble de ces coureurs.

PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

a) U 12 - Poussin(e)s, né(e)s en 2006 et 2007

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)

Phases finales

troisième jour :

- une épreuve de géant et un national skiercross chronométré avec un seul classement combiné

quatrième jour :

- Epreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

b) U 14 - Benjamin(e)s, né(e)s en 2004 et 2005

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)
- National skiercross pour ceux qui ont accès directement aux phases finales.

Phases finales

troisième jour :

- une épreuve de géant en deux manches

quatrième jour :

- une épreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

« Conscient des enjeux qui l'entourent, le SNMSF a engagé une réflexion globale sur le développement durable et a identifié un certain nombre d'actions concrètes à mettre en œuvre. L'organisation des compétitions nationales est un levier fort ; le SNMSF souhaite donc que les ESF, dans le cadre de l'organisation de ces événements, intègrent les problématiques liées au développement durable. »

CLASSEMENT :

a) U 12 - Poussines / Poussins :

Pour ces 2 catégories, il sera établi un classement individuel sur le classement combiné.

b) U 14 - Benjamines / Benjamins :

Pour ces 2 catégories, il sera établi deux classements individuels :

- sur le total des 2 manches du slalom géant
- sur l'épreuve du « national skiercross »

c) Classement « Etoile d'Or » / « Filière ESF »

Il sera établi un classement individuel par catégorie des enfants qualifiés à la finale du Skiopen Coq d'Or.

TIRAGE AU SORT

- L'ordre de départ pour les épreuves de slalom géant se fera par un tirage au sort à la mêlée avec inversion totale pour la 2^{ème} manche.

- L'ordre de départ pour le national skiercross se fera par un tirage au sort à la mêlée.

Le national skiercross pour les poussins et poussines est considéré comme une manche de slalom géant.

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE

ART. 1 : Participeront au slalom parallèle :

U 14 - Benjamin(e)s :

- les 8 premier(e)s de la 1^{ère} manche,
- les 8 premier(e)s de la 2^{ème} manche (hormis les 8 qualifiés de la 1^{ère} manche) et
- les 16 premiers au total des deux manches (hormis les 16 qualifiés de la 1^{ère} et 2^{ème} manche)

U 12 - Poussin(e)s

- les 8 premier(e)s du slalom géant,
- les 8 premier(e)s du « national Skiercross » (hormis les 8 qualifiés du slalom géant)
- les 16 premiers au total des deux épreuves (slalom géant + national skiercross) hormis les 16 qualifiés du géant et du « national skiercross »

Art 2 : L'ensemble de l'épreuve se court en deux manches et ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 3 : Si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR.

Art 3 bis : Au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité déterminée par le jury de compétition.

Art 4 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 5 : Si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art 6 : Tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art 7 : Toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 8 : Les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction des résultats obtenus lors des épreuves de géant et parcours technique.

Attribution des dossards

tableau final

- le 1^{er} de la 1^{ère} manche portera le dossard 1, le 2^{ème} le dossard 3, etc... (le 8^{ème} : dossard n° 15)
- le 1^{er} de la 2^{ème} manche portera le dossard 2, le 2^{ème} le dossard 4, etc (le 8^{ème} : dossard n° 16)
- le 1^{er} au total des deux manches portera le n° 17, etc (le 16^{ème} : dossard n° 32)

Art 9 : Calcul de la pénalité

Elle sera déterminée en comité de course par le jury de compétition.

TITRE I

CONDITIONS DE PARTICIPATION (Communes aux Filières ESF et FFS)

Les jeunes skieurs qui souhaitent participer au 24^{ème} SKIOPEN COQ D'OR devront impérativement **figurer au classement SKIOPEN 2018** au 18 mars 2018.

Ils devront être obligatoirement titulaires d'une licence coureur FFS « Jeunes »

- en cours de validité

Le port du casque est obligatoire.

Le port de la dorsale est obligatoire.

A - INSCRIPTIONS

La Commission Technique du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (S.N.M.S.F.) publiera la liste des sélectionnés sur le site www.clubesf.com. Un courrier électronique leur sera adressé simultanément. Les intéressés devront impérativement confirmer leur participation sur ce même site.

B - ACCES AUX PRE-QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Les fourchettes de points pour l'accès aux préqualifications seront définies le 20 mars 2018.

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour les épreuves de qualification. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

C - ACCES AUX QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Les fourchettes de points pour l'accès aux qualifications seront définies le 20 mars 2018.

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour la finale. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

D - NATURE DE L'ÉPREUVE POUR LES PRE-QUALIFICATIONS ET QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Il s'agit d'un slalom géant. Les qualifiés de la 1^{ère} manche ne participeront pas à la 2^{ème} manche.

TITRE II

CONDITIONS PARTICULIÈRES I - Filière F.F.S.

Les épreuves de ce circuit :

"COQ DE BRONZE"

- Les inscriptions se feront par l'intermédiaire d'un Club FFS
- Une ou plusieurs épreuves qualificatives pour le "COQ D'ARGENT"
- Suivant la structure propre de chaque Comité Régional, ces épreuves pourront être du niveau inter-clubs (District) ou par découpage géographique (Massif).
- L'organisation de ces épreuves est placée sous la responsabilité du Comité Régional qui délègue ses pouvoirs au club organisateur.
- Le mode de qualification pour le "COQ D'ARGENT" sera défini par la Commission Alpine Régionale.

"COQ D'ARGENT"

- Une ou plusieurs épreuves, de niveau régional, qualificatives pour le SKIOPEN COQ D'OR.
- Co-organisation des épreuves entre le Comité Régional et l'E.S.F. de la station organisatrice.
- L'approbation de la Commission Technique du SKIOPEN COQ D'OR est nécessaire quant au choix du lieu des épreuves.
- Dans le cadre des quotas de participation attribués à chaque Comité Régional (ou GIRSA), le mode de qualification pour les épreuves du SKIOPEN COQ D'OR est placé sous la responsabilité de la Commission Alpine Régionale.
- Elle devra transmettre la liste des participants à la commission technique du SNMSF au plus tard le 20 mars 2018.
- Les coureurs qualifiés par les comités accèdent directement aux phases finales des épreuves du SKIOPEN COQ D'OR.
- Les non-qualifiés pourront cependant participer aux épreuves de pré-qualification ou de qualification conformément aux conditions de participation définies dans le TITRE I (figurer au classement SKI OPEN 2018).

II - Filière E.S.F.

LES ÉPREUVES DE L'ETOILE D'OR ET DE L'ESF SKI TOUR

donne accès directement aux phases finales du SKIOPEN COQ D'OR aux meilleurs poussin(e)s et benjamin(e)s retenus selon les critères définis dans le cadre de l'Etoile d'Or et de l'ESF Ski Tour.

Le quota des qualifiés sera arrêté par la commission technique du S.N.M.S.F.